

L'an deux mil vingt et un, le 21 mai à 19 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Chambéry Communauté d'Agglomération à Chambéry (et visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	18.

Date de 1ère convocation : 14 mai 2021
Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> Christian BERTHOMIER, Pierre BRUN, Gérard DUMAZ, Régis DUMAZ, EXRTIER DIT MONNARD Philippe, Sandra FERRARI, André GIMENEZ, Pascal GINOLLIN, Sabrina HAERINCK, Antoine HUYNH, Marc MORAND, Sophie PETIT-GUILLAUME, Dominique POMMAT, Marie-Thérèse SALOMON, Serge TICHKIEWITCH, Cécile TRAHAND, Nicolas VAYRIO, Jean-Marc VIAL <i>Suppléants (votant) :</i>
<u>Excusés :</u>	Pierre-Louis BALTHAZARD (pouvoir à Jean-Marc VIAL), Patrick BASTIEN (pouvoir à Antoine HUYNH, Maryse FABRE, Pierre-Damien GALENE (pouvoir à Serge TICHKIEWITCH), Alexandre GENNARO, Christian GOGNY (pouvoir à Serge TICHKIEWITCH), Jean-Marc GRELLIER, Karine REVOL (pouvoir à Sandra FERRARI), Alexandra TURNAR, Gaëtan VANIN (pouvoir à Sandra FERRARI)
<u>Absents :</u>	Gilles CAMUS, Gérard GONTHIER, Jean-Marc LEOUTRE, Jean-Marie MANZATO, Marie-Pierre MONTORO, Nicolas POILLEUX,

COMMANDE PUBLIQUE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN PLAN D'EAU D'ALTITUDE ET D'UN RESEAU DE NEIGE (compétences obligatoires)

Par sa délibération n°1 du 28 novembre 2018, le Syndicat mixte des stations des Bauges a approuvé la réalisation d'un plan d'eau d'altitude et un réseau d'enneigeurs, afin de conforter l'accessibilité hivernale du plateau Nord de La Féclaz, de son stade multi activités et de son pas de tir de biathlon.

Le programme de l'opération consiste à réaliser :

- un plan d'eau d'altitude de 25 000 m³ environ alimenté à partir du bâtiment existant abritant l'équipement de pompage du captage de Lachat, à droite du Carcey ;
- un petit local au pied de plan d'eau équipé d'une pompe ;
- une salle des machines du réseau d'enneigeurs situé dans le même bâtiment que le captage ;
- 3 zones différentes d'enneigeurs pour un total de 32 enneigeurs de types monofluide et bifluides selon le type d'enneigement souhaité :
 - o zone 1 : Zone des Trives et pas de tir du stade de biathlon situés au Sud/Ouest du plan d'eau ;
 - o zone 2 : Zone située au Nord/Est du plan d'eau ;
 - o zone 3 : Zone située au Nord/Ouest du plan d'eau ;
- les réseaux secs et humides pour alimenter en eau et en énergie les enneigeurs, y compris les regards (près de 5 000 ml de réseaux cumulés) ;
- un réseau d'adduction d'eau destinée à la consommation animale, à partir de la ferme située à proximité de la SDM pour desservir en plusieurs points les pâturages en périphérie du plan d'eau (760 ml) ;
- un réseau électrique jusqu'à l'office du tourisme pour l'alimentation d'un poste de transformation privé de 1200 KVA.

Le cabinet ABEST, maître d'œuvre de l'opération a établi le projet technique.

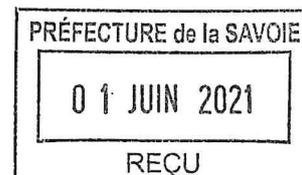
Le permis d'aménager a été délivré par la commune de Les Déserts le 12 mars 2020, après obtention de toutes les autorisations requises par la réglementation.

Le cabinet ABEST a rédigé les dossiers de consultation des entreprises et notamment, les Cahiers des Clauses Techniques Particulières et plans, dont la technicité est avérée compte tenu de la complexité de l'opération.

Celle-ci était estimée par le maître d'œuvre à un total de :

4 243 313.50 € hors taxes, soit
5 091 976.20 € toutes taxes comprises

réparti en 4 lots comprenant une tranche ferme (plan d'eau et zone 1) et deux tranches optionnelles (zone 2 et zone 3) et pour une durée de travaux fixée du 07 juin 2021 jusqu'au 30 novembre 2021



Lots	Libellé	Montant HT	Montant TTC
n° 1	Plan d'eau et réseaux associés	1 179 777,50 €	1 415 733,00 €
n° 2	Réseaux neige (génie-civil)	878 712,00 €	1 054 454,40 €
TO21	Réseaux neige (génie-civil) zone 2	361 594,00 €	433 912,80 €
TO22	Réseaux neige (génie-civil) zone 3	282 100,00 €	338 520,00 €
n° 3	Process neige	689 232,00 €	827 078,40 €
TO31	Process neige zone 2	175 048,00 €	210 057,60 €
TO32	Process neige zone 3	84 850,00 €	101 820,00 €
n° 4	Appareil de production de neige à T°C positive	592 000,00 €	710 400,00 €

Une consultation en procédure adaptée (marché de travaux inférieur 5 350 000 € HT) a été lancée par le Syndicat mixte des stations des Bauges le 13 avril 2021 par publication sur son profil d'acheteur via internet et le portail Marchés-Publics.info, ainsi qu'une publication dans le BOAMP.

La remise des offres était fixée au 06 mai 2021 à 12h00 au plus tard.

13 plis ont été reçus, dépouillés, vérifiés ;

13 candidatures ont été acceptées ;

- Lot n° 1 = 7 offres
- Lot n° 2 = 5 offres
- Lot n° 3 = 3 offres
- Lot n° 4 = 3 offres

Les offres ont été vérifiées et comprenaient toutes bien la réponse à la solution de base ;

Les variantes étant autorisées, certaines offres comprenaient des variantes.

Compte-tenu de l'importance technique et financières de l'opération, la Présidente, personne responsable des marchés, a décidé de se faire assister dans son choix des entreprises, à partir des propositions établies par le cabinet ABEST dans son rapport d'analyse des offres, par la Commission d'appel d'offres du Syndicat mixte des stations des Bauges, bien que son intervention ne soit pas requise en procédure adaptée. Celle-ci a donc émis un avis simple lors de sa réunion le 18 mai 2021.

A l'issue de ces démarches, le choix est arrêté et proposé pour attribution au conseil syndical tel qu'il suit :

Lots	Libellé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
n° 1	Retenue d'altitude et réseaux associés	Groupement FAMY / BIANCO VARIANTE 1	922 510,25 €	1 107 012,30 €
n° 2	Réseaux neige (génie-civil)	Groupement BIANCO / FAMY	648 048,10 €	777 657,72 €
TO21	Réseaux neige (génie-civil) zone 2	Groupement BIANCO / FAMY	275 659,10 €	330 790,92 €
TO22	Réseaux neige (génie-civil) zone 3	Groupement BIANCO / FAMY	128 030,50 €	153 636,60 €
n° 3	Process neige	TECHNOALPIN	702 608,39 €	843 130,07 €
TO31	Process neige zone 2	TECHNOALPIN	229 388,25 €	275 265,90 €
TO32	Process neige zone 3	TECHNOALPIN	67 902,64 €	81 483,17 €
n° 4	Appareil de production de neige à T°C positive	Infructueux	Infructueux	Infructueux
SOIT	TOTAL		2 974 147,23 €	3 568 976,68 €

Vu la délibération n° 23-20-C du conseil syndical du 1^{er} septembre 2020 déléguant à la présidente pour les marchés (unique ou alloti, l'ensemble des lots constituant le marché) / accords-cadres de travaux : prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, les avenants, dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées au moment du lancement de la procédure, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 1 du conseil syndical du 28 novembre 2018 portant définition du programme de la présente opération ;

Vu les crédits portés en investissement du budget annexe Nordique-Savoie Grand Revard du Syndicat mixte des stations des Bauges ;

Il est proposé au conseil syndical,

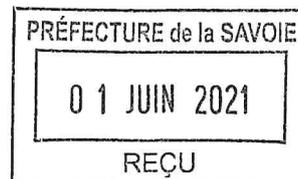
Article 1 : D'ATTRIBUER les marchés de travaux pour réaliser un plan d'eau d'altitude et un réseau d'enneigeurs afin de conforter l'accessibilité hivernale du plateau Nord de La Féclaz, de son stade multi activités et de son pas de tir de biathlon, tels qu'ils suivent :

Lots	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot n° 1 tranche ferme	Groupement FAMY / BIANCO VARIANTE 1	922 510,25 €	1 107 012,30 €
Lot n° 2 tranche ferme	Groupement BIANCO / FAMY	648 048,10 €	777 657,72 €
Lot n° 2 tranche optionnelle 1	Groupement BIANCO / FAMY	275 659,10 €	330 790,92 €
Lot n° 2 tranche optionnelle 2	Groupement BIANCO / FAMY	128 030,50 €	153 636,60 €
Lot n° 3 tranche ferme	TECHNOALPIN	702 608,39 €	843 130,07 €
Lot n° 3 tranche optionnelle 1	TECHNOALPIN	229 388,25 €	275 265,90 €
Lot n° 3 tranche optionnelle 2	TECHNOALPIN	67 902,64 €	81 483,17 €

Article 2 : D'AUTORISER la présidente ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur exécution, conformément à ses délégations.

Fait à Chambéry, le 21 mai 2021

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :
☞ Pour :
☞ Contre :
☞ Abstention (s) :
☞ Blanc (s) :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.